

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Quessant

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les Frères des Ecoles chrétiennes

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. Trois, plus un Frère cuisinier

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 180

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucun

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M. le Supérieur de la Maison St Joseph St Pol

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Le Curé verse 2500^f par an aux Frères

Paroisse de Quessant

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par des Jeunes filles chrétiennes

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Trois

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 190

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucune

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. au Curé

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Le Curé verse 500^f par trimestre aux maîtresses

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. en Septembre 1892

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Quatre

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrégation des filles de la Sagesse

Veillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.